



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30.07.2013

COMMUNE de BUETHWILLER

68210

L'an deux mille treize, le 30 juillet, à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué par convocation en date du 23.07.2013 s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. André ANTZ, Maire.

Etaient présents : M. Eric BRINGEL, M. Marc COLIN, M. Bertrand ALBISSER, M. Etienne PERRIN, M. Jonathan SAUNER, M. Gilles STEMMELLEN, M. Mathieu HUG, M. Serge MAILLARD, Mme Valérie ROOS SCHINDLER, M. Jean-Marc RUFF

Approbation du compte-rendu de la séance du 04 juin 2013

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 04.06.2013 et accepte de signer le registre.

Travaux sur le réseau d'eaux pluviales et travaux de voirie en parallèle aux travaux du Syndicat d'Assainissement

a) Marché de maîtrise d'œuvre

Le Maire propose à l'Assemblée le recours à un maître d'œuvre pour les travaux concernant le réseau d'évacuation des eaux pluviales et la réfection de trottoirs, travaux qui seront réalisés en parallèle avec les travaux d'assainissement du S.I.A.

Vu la délibération du 04.06.2013 portant sur l'approbation de la constitution d'un groupement de commandes entre le SIA-BBH, le SIAEP et la commune de Buethwiller en vue de la désignation des entreprises pour les travaux d'assainissement (tranche 2013), d'eau potable et d'amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales, qui seront menés conjointement,

Vu que la réfection d'une partie des trottoirs de la commune est nécessaire et que ces travaux pourront être réalisés conjointement,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

Décide de confier la maîtrise d'œuvre au bureau d'études BEREST.

Coût de la mission : 3 900 € HT

Prévoit les crédits nécessaires au BP 2013, article 2152, par la décision modificative N° 01

b) Travaux sur le réseau d'eaux pluviales

Vu la délibération du 04.06.2013 portant sur l'approbation de la constitution d'un groupement de commandes entre le SIA-BBH, le SIAEP et la commune de Buethwiller en vue de la désignation des entreprises pour les travaux d'assainissement (tranche 2013), d'eau potable et d'amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales, qui seront menés conjointement,

Vu la délibération du 30.07.2013 confiant la maîtrise d'œuvre au bureau d'études BEREST,

Vu le devis estimatif présenté en cette séance et établi par le maître d'œuvre, le bureau d'études BEREST, concernant l'amélioration du réseau d'évacuation des eaux pluviales de la rue de l'étang,

Vu l'article 28 du code des marchés publics

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

le Conseil Municipal :

Approuve le devis estimatif pour un montant total de 53 980.40 € HT

c) **Travaux de voirie**

Le Maire présente au conseil :

- le devis estimatif établi par le bureau d'études Berest, concernant la réfection des trottoirs dans la rue principale du N° 1 au N° 51, ainsi que toute la rue de l'Etang, pour un montant de 71 736 € HT
- Le projet d'une décision modificative budgétaire pour la prévision des crédits nécessaires à cette opération

Vu que la réfection d'une partie des trottoirs de la commune est nécessaire et que ses travaux pourront être réalisés conjointement avec les travaux d'assainissement du SIA, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de remettre ce point à l'ordre du jour d'une prochaine séance,

Vu que ce devis ne concerne que la réfection des trottoirs, les élus souhaitent affiner cette proposition, et chargent le Maire de demander un devis complémentaire au bureau d'études BEREST relatif au renouvellement de l'éclairage public prenant en compte l'aménagement et la sécurité de la voirie avec la mise aux normes handicap, pour avoir une vue d'ensemble des travaux à réaliser et mieux pouvoir prendre en compte les priorités.

- Avec le coût pour la pose de gaines électriques en prévision du renouvellement de l'éclairage public, ou d'installation de candélabres supplémentaires selon la situation
- Et le coût pour la mise aux normes de l'accessibilité handicap (selon le diagnostic des études du bureau ACCESSMETRIE)
- Et le montant des subventions qui pourraient être allouées à cette opération

Appartement F3 1^{er} étage mairie : travaux de peinture

Vu la résiliation du bail par les locataires au 31.08.2013 et considérant la nécessité de rafraîchir l'appartement avant de le remettre en location

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à 9 voix pour et 2 abstentions,

Accepte le devis de l'entreprise SOSPERA

O.N.F. - année 2014 : programme des travaux d'exploitation – état de prévision des coupes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve l'état prévisionnel des coupes pour un montant prévisionnel de recettes brutes hors taxes s'élevant à 7 080 € pour un volume de
- 203 m³.
- Prévoit les crédits correspondants aux dépenses d'exploitation au budget primitif 2013.
- Fixe le prix de vente du stère à 45 €
- Autorise le Maire à signer tous les documents à intervenir

Apurement de l'inventaire

M. le Maire présente au conseil municipal l'état de l'actif de la commune. Pour une mise à jour, certains éléments sont à sortir de l'inventaire.

Vu l'état de l'actif présenté,

Vu les cessions et/ou renouvellement de biens effectués au cours des exercices précédents,

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'apurement de l'inventaire pour un montant de 12 843.09 €.

SIAEP : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable année 2012.
--

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable année 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à 9 voix pour, et 2 abstentions, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2012.

Syndicat Mixte pour le Sundgau : rapport d'activité 2012.
--

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité 2012 du Syndicat Mixte pour le Sundgau.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à 9 voix pour, et 2 abstentions le rapport d'activité 2012 du Syndicat Mixte pour le Sundgau.

Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin : rapport d'activité 2012.

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport d'activité 2012 du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à 9 voix pour, et 2 abstentions le rapport d'activité 2012 DU Syndicat Mixte pour le Sundgau

Divers

Urbanisme

Demandes d'autorisations d'urbanisme

Demandeur	dossier	objet	demande		
			En cours	accordée	refusée
M. Rino ZAGO (02.07.2013)	DP	79 rue Principale Extension abri de jardin	xxxxx		
M. Christophe SCHAERER (09.07.2013)	DP	51 a rue Principale Pose velux pour pièce existante		30.07.2013	

Certificats d'urbanisme

demandeur	objet	avis DDT
CU b : M. Stéphane LITZLER (24.05.2013)	Projet : Construction d'une maison individuelle Rue de l'Etang Section 3 Parcelles N° 46 47 et 173 Accès par la parcelle N° 173	16.07.2013 Terrain situé hors des parties actuellement urbanisées de la commune car aucune construction n'est implantée à l'Ouest de la parcelle N° 174
CU b : M. Stéphane LITZLER (24.05.2013)	Projet : Construction d'une maison individuelle Rue de l'Etang Section 3 Parcelles N° 173 et 175 Accès par la parcelle N° 173	16.07.2013 Terrain situé hors des parties actuellement urbanisées de la commune car aucune construction n'est implantée au-delà d'une profondeur de 60 mesurée perpendiculairement à partir de l'alignement de la rue de l'Etang
CU a : M. Christian METZGER (25 juin 2013)	Projet : néant Section 1 parcelle N° 44	02.07.2013 Terrain actuellement situé dans les parties urbanisées de la commune sur une profondeur de 55 mètres comptée perpendiculairement à partir de l'alignement de la rue Principale
CU a : M. Robert SAUNER (26.07.2013)	Projet : néant Section 2 parcelle N° 103	En cours d'instruction

Divers :

Le maire informe :

- **Dispositions actuelles concernant la possibilité pour le Maire de prendre un arrêté portant réglementation des cultures sur les terrains des « dents creuses »**

Pour faire suite à la séance du conseil municipal du 04.06.2013, concernant la question du traitement des cultures aux abords des habitations, cette question a été posée à M. René DANESI, Président du Syndicat Mixte pour le Sundgau et Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin.

Le Maire donne lecture de la réponse (courriel de l'AMHR du 23.07.2013) :

*L'utilisation des produits phytosanitaires relève d'un **pouvoir de police spéciale du ministre de l'Agriculture** en vertu de l'article R 253-2 (NDLR : aujourd'hui art. R 253-1) du code rural et de la pêche maritime.*

*Ainsi, en l'absence de péril imminent de nature à entraîner des conséquences irréversibles sur le plan sanitaire, le maire ne peut pas faire usage de son pouvoir de police générale pour empiéter sur la police spéciale du ministre de l'Agriculture en matière de réglementation des produits phytosanitaires (CAA Nantes, 24 mai 2005, commune de Mûrs-Erigné, n° 04NT00628).
(JO Sénat, 29.03.2012, p. 789, question n° 22779)*

- **Local communal terrain de foot :**

Les assurances GROUPAMA verseront la somme de 1512€ pour les dégâts occasionnés suite aux actes de vandalisme

Les travaux d'élagage seront effectués par l'entreprise WADEL vers la mi-août

Les panneaux pédagogiques concernant la protection des courlis ont été livrés en mairie par le SMARL et seront installés en concertation avec M. Gilles STEMMELEN, afin de ne pas gêner les travaux de fauchage

- **Restauration de l'ancienne horloge à l'église :**

L'horloge ayant été restaurée, les entreprises GAUTHERAT et MIROITERIE SUNDGAUVIENNE doivent encore intervenir pour finaliser l'installation.

- **Nids de cigogne :**

M. Bertrand ALBISSER propose l'installation d'un ou deux nids de cigogne en utilisant les mâts d'éclairage du terrain de foot

- **Itinéraire cyclable :**

Vu l'urgence en cas de fortes précipitations, le Maire souhaite connaître la date d'intervention de l'entreprise SAUNER PAYSAGE pour les travaux de curage des fossés.

- **Village Fleuri :**

passage de la commission prévue prochainement

- **Antargaz :**

les contrats ont été renégociés par M. Le Maire

- **Stationnement sur les trottoirs :**

Merci de bien vouloir respecter le Code de la Route !

Rappel du code de la route

Extrait de l'Article R417-10

«Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation.

II. - Est considéré comme gênant la circulation publique l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule :

1° Sur les trottoirs, les passages ou accotements réservés à la circulation des piétons »

- **Litige TPS :**

Le Maire, 2^{ème} Vice-Président du SIA-BBH, informe le Conseil Municipal qu'il a été convoqué en gendarmerie le 19 juillet 2013 pour témoigner dans le litige opposant le SIA-BBH à la Société TPS.

Les délibérations sont consultables dans leur intégralité à la mairie ou au tableau d'affichage

ATHLÉTISME A DANNEMARIE



Un club pour partager les mêmes valeurs, se motiver en groupe, progresser ensemble. Rejoins-nous vite.

POUR LES JEUNES

Baby-Athlé - 3 & 4 ans

Développement de la motricité.
Une nouvelle activité chez les tous petits. Développer, au travers de jeux ludiques, la motricité des enfants : "Lancer, courir, sauter"

École d'Athlétisme - 7 à 10 ans

Découverte de l'athlétisme de base.
S'initier au saut en hauteur, longueur, les haies, le sprint, la course, le lancer...

Demi-Fond - De 11 à 14 ans

Développer sa VMA, c'est la bonne tranche d'âge.
Améliorer ses capacités motrices et cardio-respiratoires.
Participation aux courses, cross mais aussi faire partie d'une équipe de copains pour partager de vrais moments de convivialité dans le respect des valeurs du sport.

POUR LES ADULTES

SANTÉ-LOISIR:

Pratiquer dans un objectif d'entretien ou d'amélioration de sa condition physique. Plaisir.



- MARCHÉ NORDIQUE
- JOGGING
- CIRCUIT TRAINING
- URBAN TRAINING
- CARDIO POUSETTE

Le Cardio Poussette® est votre cours d'activités physiques en plein air, collectifs et dynamique juste comme il faut, pour être adaptés aux mamans respectueuses de leur bien-être physique et mental, et ceci avec bébé !

ATHLÉ-PERFORMANCE

Coureur de piste ou hors stade, tous les profils sont concernés (route, piste, montagne, trail)
Entraîneur diplômé d'état 2ème Degré Hors stade
Programmes personnalisés selon objectif
Stage, PPG, PPS
Participation à de nombreuses et diverses courses

SUNDGO² OMNISPORT

Un club qui se veut OMNISPORT
On y pratique aussi :

➤ du SKI ALPIN

- Dès 3 ans pour les plus jeunes
- Mercredi des Neiges ou Semaine en Février
- Sorties Ski Nordique et Snow les Week-End
- Marche en Raquette



➤ des COURS EN SALLE

- PPG,
- SWISS BALL,
- CAF,
- CARDIO-RENFORT



➤ du Multisport

Varié les plaisirs à s'initier à 5 activités sportives sélectionnées parmi des sports d'opposition, collectif, de pleine nature, de raquettes, de glisse, sports fun (ultimate).
Des cycles de 7 séances pour chaque activité... Un Créneau qui plait.



NOS INFRASTRUCTURES

- Salle polyvalente de Dannemarie,
- Salle des Fêtes de Balschwiller
- Stade d'athlétisme de Dannemarie,
- Domaine Nature du Sundgau ...

ENCADREMENT

Nos entraîneurs sont diplômés d'état, entraîneurs fédéraux et titulaires du PSC1.

Contact : Nathalie Puglisi
contact@sundgo2.fr

Site Web : www.sundgo2.fr

06.18.40.70.43

Avec le soutien de :



Invitation

INAUGURATION STADE ATHLÉ

à Dannemarie

Mercredi 25 Septembre 2013 à 18H00

AU PROGRAMME KIDS' ATHLE

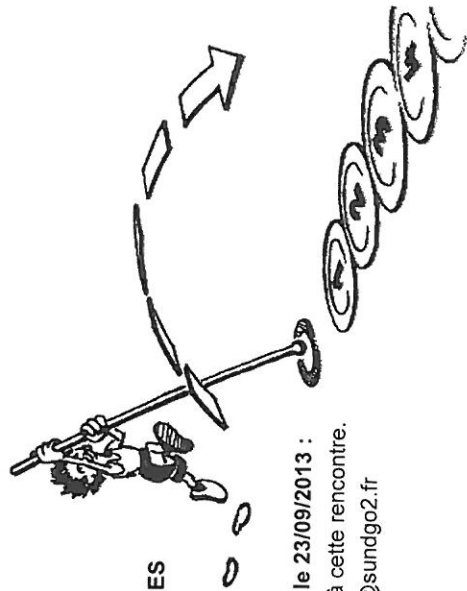
- UNE ÉPREUVE PAR ÉQUIPE POUR LES ENFANTS -

15H : ACCUEIL DES ÉQUIPES
7/12 ans et 16H pour les 3/6ans

15H30-17H30 : EPREUVES

Relais sprint haies - Déménageur
Saut en longueur - Lancer de disque
- Saut à la Perche - Lancer de vortex - Endurance 4 mn...

**18H : INAUGURATION & RÉCOMPENSES
et POT DE L'AMITIÉ**



Inscription au Kid's Athlé au plus tard le 23/09/2013 :

N'hésitez pas à nous rejoindre et participer à cette rencontre.

Contact : 06 18 40 70 43 ou contact@sundgo2.fr